

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1288

présenté par

Mme D'Intorni, M. Kamardine, M. Ray, Mme Alexandra Martin et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 160 par la phrase suivante :

« L'objectif à horizon 2027 de dématérialisation de toute la procédure pénale sera permis par des fichiers vidéos afin qu'il y ait un gain de temps considérable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire gagner un temps considérable à la procédure pénale en recourant chaque fois que nécessaire aux technologies de communication audiovisuelle pour la meilleure tenue de l'exercice du droit.